

**SESSIONI URDINARIA DI U 2019
U 6 DI FRIVAGHJU DI U 2019**

N° 2019/ 046

**MUZIONI
CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU**

- **DIPUSITATA DA** : PIERRE-JOSEPH PAGANELLI PÀ U GRUPPU « GHJUVENTÙ NAZIONALISTA »
- **UGHJETTU** : AUGMENTATION DES FRAIS D'INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

CONSIDERANT la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux présentée par le gouvernement en novembre 2018 et effective lors de la rentrée 2019 ;

CONSIDERANT l'augmentation des frais d'inscription, prévue dans cette stratégie, pour les étudiants extra-européens, passant de 170 à 2770 euros pour une année de Licence, et de 243 à 3770 euros pour une année de Master ;

CONSIDERANT que la demande de titre de séjour (VLS-TS étudiant) compte déjà un coût de frais de dossier et des justificatifs de ressources d'au moins 615 euros par mois sur une base de 12 mois ;

CONSIDERANT que des bourses et exonérations seront mises en place principalement pour les étudiants étrangers originaires du continent africain ;

CONSIDERANT que ceux-ci représentent en France près de la moitié des étudiants étrangers (45%) ;

CONSIDERANT que ces bourses ne seront pas attribuées à tous ces étudiants et qu'une petite partie seulement sera concernée ;

CONSIDERANT la précarité croît de façon générale dans les Universités, et également à l'Université de Corse ;

CONSIDERANT que les étudiants internationaux sont dans des situations de précarité préoccupantes en Corse avec une forte demande en aides financières spécifiques attribuées par le CROUS de Corse (aides annuelles et aides ponctuelles) ;

CONSIDERANT que ces étudiants se voient dans l'obligation de chercher de l'aide auprès des associations caritatives de Corte ;

CONSIDERANT qu'au travers cette stratégie visant à attirer plus d'étudiants étrangers, le gouvernement cible un nouveau public et cite explicitement des pays émergents tels que l'Inde, la Chine et la Russie ;

CONSIDERANT que de tels tarifs pourraient empêcher des étudiants ayant des moyens financiers limités de s'inscrire dans une formation à l'Université ;

CONSIDERANT que cela impacterait le rayonnement de l'Université au niveau international ;

CONSIDERANT les répercussions négatives qui pourraient voir le jour à Corte sur le parc locatif et ses prix pour les étudiants locaux ;

CONSIDERANT que ces étudiants internationaux participent au développement de leur pays après leur formation ;

CONSIDERANT les besoins de recherche entre l'Université de Corse et les pays africains et notamment du pourtour méditerranéen avec qui l'île partage des similitudes dans de nombreux domaines ;

CONSIDERANT les établissements universitaires ayant refusé d'appliquer la hausse des frais d'inscription pour les étrangers extra-européens pour la rentrée 2019 ;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

S'OPPOSE à l'augmentation des frais d'inscriptions pour les étudiants internationaux.

DEMANDE au Président de l'Université di Corsica de ne pas appliquer cette mesure dans l'établissement pour la rentrée 2019.

DEMANDE à l'Assemblée de Corse de prendre position sur cette mesure.

PROPOSE, dans le cas où la mesure serait appliquée, la création d'une commission réunissant la Collectivité de Corse, l'Assemblea di a Giuventù et

l'Università di Corsica visant à attribuer des bourses territoriales aux étudiants étrangers candidatant à une formation en Corse et présentant les meilleurs dossiers.